

[Imprimer](#)

PRIMATURE

Arrêté ministériel n° 14.791 en date du 22 juillet 2015**Arrêté ministériel n° 14.791 en date du 22 juillet 2015
modifiant l'article premier de l'arrêté n° 03036 du 17 février
2014 portant création du Projet d'Appui à la Promotion de
l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF)**

Article premier. - L'article premier de l'arrêté n° 03036 du 17 février 2014 portant création du Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) est modifié ainsi qu'il suit :

« Il est créé au sein du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF).

Ce projet est rattaché à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) qui en assure la coordination, la supervision et le contrôle ».

Art. 2. - le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

<http://www.jo.gouv.sn>